

Un signal positif du Grand Conseil à l'égard des acteurs culturels



MÔTIERS L'exposition d'art en plein air pourrait bénéficier des sommes à disposition en matière d'encouragement. (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

La gauche a fait une fleur à la culture lors de la dernière session du Grand Conseil. Le fonds d'encouragement recevra 370 000 francs supplémentaires. A quoi serviront-ils? Explications de la cheffe du Service des affaires culturelles Suzanne Béri.

DANIEL DROZ

«C'est un bon signal pour les acteurs culturels.» Suzanne Béri se réjouit de cette excellente nouvelle. «Je ne m'y attendais pas vraiment», confie la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Neuchâtel. Le Grand Conseil a augmenté de 370 000 francs la somme qui devait être versée au fonds pour l'encouragement à la culture.

Certains organisateurs de manifestations ont dû se réjouir à l'avance de voir leurs subventions augmentées substantiellement. «Nous avons reçu des courriers en ce sens», révèle la cheffe de service. Trop tôt? «Le Service des affaires culturelles a deux rubriques avec lesquelles il peut entrer en matière», explique Suzanne Béri. Le budget, d'abord. Celui-ci est utilisé pour les institutions - l'ABC ou le Centre culturel neuchâtelois par exemple - et les manifestations qui se répètent chaque année, comme le Niff ou la Plage.

Le fonds d'encouragement à la culture est le second «pot» dans lequel le service peut puiser de l'argent, «une espèce de bouteille dans laquelle l'Etat met selon ses moyens», précise Suzanne Béri. Il est utilisé pour des événements ponctuels. A l'exemple de Môtiers Art, qui aura lieu l'an prochain. «Ça nous permet aussi de collaborer avec les cantons romands. On peut entrer en matière sur des projets d'envergure romande sans pour autant prêter les Neuchâtelois. Chaque fois nous allions prendre dans le capital», dit la cheffe du Service des affaires culturelles.

Ces précisions sont de taille. L'allocation de 370 000 francs supplémentaires ne permettra pas de subventionner davantage. «Ça nous permet de réalimenter le fonds, de faire le gros dos. Nous n'allons pas puiser de manière trop importante dans le capital. Ça remonte un peu la jauge du fonds. Ça ne va pas signifier des augmentations pour les subventions annuelles.» En effet, bon an mal an, entre 350 000 et 450 000 francs sont dépensés pour des manifestations ponctuelles. Parallèlement, le fonds a été alimenté diversement ces dernières années. Les sommes ont varié. En 2007, elle était de 57 000 francs, de 200 000 en 2009 et de 130 000 en 2010. «2008 était une bonne année au niveau des comptes, le Grand Conseil a réalimenté le fonds.»

Suzanne Béri a une vision bien précise de la situation: «Les acteurs culturels ont un peu les ailes raccourcies par les aides ponctuelles. Les projets étaient à la mesure des moyens. Les gens se rendaient bien compte qu'il ne fallait pas tirer des plans sur la comète.»

Le fonds ne sert pas qu'aux manifestations. L'achat d'œuvres d'art, la littérature ou le rapatriement d'objets de collection sont aussi concernés. «Une montre de haute valeur qui viendrait compléter une collection du MIH», explique la cheffe du Service des affaires culturelles. «C'est parfois un coup de pouce déterminant.» Dans tous ces domaines, des commissions ont été mises sur pied. Il y a aussi un groupe de travail arts de la scène, musique et danse. /DAD

«Ça nous permet aussi de collaborer avec les cantons romands»

Suzanne Béri

Le Conseil d'Etat prêt à réexaminer certains cas

Non! Le Conseil d'Etat ne néglige pas les manifestations culturelles d'envergure extraneuchâteloise. C'est ce qu'il répond par écrit à une interpellation du groupe socialiste. Celui-ci s'inquiète des sommes accordées à des événements comme la Plage des Six-Pompes à La Chaux-de-Fonds, au Festival international du film fantastique de Neuchâtel, de la Semaine internationale de la marionnette ou encore des Jardins extraordinaires de Cernier.

«Ce sont effectivement des manifestations qui rayonnent au-delà des frontières régionales», constate le Conseil d'Etat. «Elles fédèrent les publics, elles visent à l'enrichissement culturel d'une large population plutôt qu'à son divertissement.» Certaines d'entre elles, les festivals en plein air précisément, n'ont droit qu'à une garantie de déficit. «Ce principe est communément pratiqué en Suisse romande», rappelle le gouvernement. «Dans cette catégorie d'événement, les charges liées à l'infrastructure et à la programmation devraient être compensées par la vente de billets, la vente de badges et, surtout, les recettes générées par les bars et les cantines. La garantie de déficit permet d'éviter une perte financière liée à une météo peu clémente.»

La Plage des Six-Pompes constitue toutefois aux yeux du Conseil d'Etat une exception notable. «La particularité de cette manifestation, unique en son genre, son large rayonnement et l'investissement admirable des nombreux bénévoles qui participent à son succès ont milité en faveur d'un soutien qui s'est accru au fil des années», écrit le Conseil d'Etat. Il dit avoir entendu les demandes de ses organisateurs. Le soutien est passé d'une garantie de déficit de 5000 francs en 2005 à une garantie de déficit de 10 000 francs en 2010, «assortie exceptionnellement d'une subvention fixe de 5000 francs».

Le Conseil d'Etat pourrait ne pas en rester là. «Au vu du développement de certaines manifestations, comme d'ailleurs la Plage des Six-Pompes, nous sommes prêts à réexaminer le subventionnement de certaines manifestations, qui ont pris une envergure nationale ou internationale et qui sont gérées de manière bénévole», assure-t-il en conclusion de sa réponse écrite à l'interpellation du groupe socialiste. Affaire à suivre, comme on dit en pareil cas... /dad

L'Express du 14 décembre 2010